Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260321-17_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SAMEDI 21 MARS 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 16/03/2026	Le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents*: JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* /
Présents: 19	
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 17-03-2026	*Secrétaire de Séance:* JACQ Jérôme

Objet : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
Considérant que la commune de Plougourvest s'élève à 1 552 habitants au 1er janvier 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE, à la majorité des membres présents et avec effet ce jour du samedi 21 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

1er Adjoint	17 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale
2ème Adjoint	17 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale
3ème Adjoint	17 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale
4ème Adjoint	17 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale
5ème Adjoint	17 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 21/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire	*M. JACQ Jérôme Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* 23 MARS 2026 *- transmission au contrôle de légalité le* 23 MARS 2026

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.